

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n° 2**

Séance du 30 septembre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 30 septembre 2014**

**OBJET : Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n° 2**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2014 adopté le 11 février 2014 et la décision modificative n°1 adoptée le 19 juin 2014,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon ; 3 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2014 :

	BP 2014	DM 1	DM 2	Total budget 2014
Recettes de fonctionnement	34 133 000 €	- €	184 000 €	34 317 000 €
Dépenses de fonctionnement	34 133 000 €	- €	184 000 €	34 317 000 €
Recettes d'investissement	16 660 000 €	174 000 €	197 000 €	17 031 000 €
Dépenses d'investissement	16 660 000 €	174 000 €	197 000 €	17 031 000 €

ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget de la ville, pour l'exercice 2014, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Muhyi Laun*